

« Conformément à la délibération des Conseillers, « les
« Tables », ainsi qu'on disait à cette époque, furent expo-
« sées en l'Ostel commun alors situé dans la rue Longue ;
« elles y prirent place en compagnie d'une inscription
« latine « de la façon de M. de Bellièvre », dont voici les
« deux textes notablement différents rapportés dans son
« *Lugdunum priscum* (exemplaire de Montpellier). » (Suit
« les textes que nous reproduisons plus loin.)

Nous n'avons pas pu deviner où M. Dissard a découvert le renseignement ci-dessus, mais ce dont nous sommes à peu près certain, c'est que la *Table Claudienne* ne fut accompagnée d'aucune inscription dans sa première installation à l'hôtel de ville de la maison Charny ou de la rue Longue.

Dans le vol. 18 de l'inventaire Chappe, à la page 320, v., se trouvent les indications suivantes :

« Dans son *Histoire consulaire* de la ville de Lyon, page
« 108, édition in-fol. de 1696, le P. Menestrier dit qu'en
« 1528 les Conseillers Echevins achetèrent les deux tables
« d'airain sur lesquelles est gravée la harangue de l'empe-
« reur Claude cy dessus transcrite. Ces deux tables avoient
« été trouvées dans la montagne S^t Sebastien en fouillant
« dans la terre. Il ajoute que Claude Bellievre, docteur ez
« droits, qui fut depuis premier Président du Parlement
« de Dauphiné, l'un des douze Echevins, fut cause que
« l'on mit ce monument dans l'hôtel de ville. Il proposa
« même deux inscriptions pour accompagner ces tables :
« mais elles n'ont pas été placées. On peut les voir dans
« Menestrier à la page citée. »

En effet, à la page 108 de l'histoire consulaire, on lit, à propos de Bellièvre : « et proposa ces deux inscriptions,